

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 JUIN 2013

L'an deux mille treize, et le 28 Juin, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en session (*ordinaire*), dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme Sylvie SCHNEIDER, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal: 17/06/2013

Secrétaire: M. BERTHET Jean-Louis

Présents : SCHNEIDER Sylvie, BARNIER Alain, BERTHET Jean-Louis, BOURGEOIS Bernard, CHRISTIN Georges, CUGNET Georges, FIAMENGHI Martine, LUKIE Serge, MOLLARD André et VULLIERME Annie.

Absents excusés : GUIOT Franck, NONFOUX Nathalie (1 procuration de vote), LANDO Thierry.

OUVERTURE DE SÉANCE

POINT À RAJOUTER À L'ORDRE DU JOUR : Aménagement du bâtiment de la Mairie/Ecole

1- INTERVENTION DE L'ASSOCIATION LAC'ANIM

3 membres de l'association Lac'Anim ont présenté la maquette du livre retraçant l'histoire de l'école. Ce projet a nécessité de nombreuses recherches et l'association remercie le conseil municipal pour l'accès aux archives de la commune, pour les photocopies et les secrétaires pour leur disponibilité.

Le plan du livre a été détaillé et la maquette a circulé entre les conseillers municipaux.

Le livre sera édité pour les fêtes de fin d'année à 20 € environ par souscription.

Une subvention de 2 500 € leur a été attribuée par le Conseil Général pour ce projet

2- AMÉNAGEMENT DU BÂTIMENT DE LA MAIRIE/ECOLE

Mme Le Maire fait le compte-rendu des différentes réunions qui ont eu lieu avec le comité de pilotage et M. DUBOIS Hervé du CAUE (Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement de la Savoie) pour l'aménagement du bâtiment de la MAIRIE/ECOLE.

A compter de Janvier 2015, tous les bâtiments recevant du public devront être accessibles aux handicapés.

Les locaux de la mairie seraient aménagés au rez-de-chaussée car les locaux de l'école seront devenus vacants.

La surface actuelle de la mairie est de 171 m² et les besoins futurs sont de 210 m² sans le local des archives.

Une salle de réunions pourra être aménagée à l'étage pour les associations, ainsi qu'un ou deux logements.

Le montant prévisionnel des travaux de réhabilitation du bâtiment en Mairie, logements et des abords est estimé à 400 000 € HT plus le montant de la maîtrise d'œuvre et autres frais d'études.

Il convient maintenant de délibérer pour lancer le projet.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Valide la décision de lancer l'opération de l'aménagement du bâtiment de la MAIRIE/ECOLE.
- Autorise Mme Le Maire à lancer l'avis d'appel public de candidature en MAPA (marché à procédure adaptée) pour le choix de l'équipe de maîtrise d'œuvre.
- Autorise Mme Le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de ce marché.

3- TARIF ET RÉGLEMENT DE LA CANTINE ET GARDERIE 2013/2014

Mme le Maire expose au Conseil Municipal que M. FOSSATI (traiteur Le Transalpin) situé à Montmélian augmente le prix du repas de la cantine de 4 € à 5 € pour l'année 2013/2014.

Le traiteur a justifié le coût par l'augmentation du prix des matières premières et notamment des produits frais.

Un sondage a été effectué auprès des parents du RPI en demandant leur avis de poursuivre la collaboration avec le traiteur le Transalpin au prix de 5 € ou le choix d'un autre prestataire comme Scolarest au prix actuel de 3.55 €. Il s'est avéré que la majorité souhaitait garder le traiteur actuel. (Sur 40 réponses : Pour : 32, Contre : 7, Autre : 1)

Elle propose de ne pas augmenter le prix de la garderie qui est de 2 € le passage quelque soit le temps passé, pour l'année 2013/2014.

Il convient d'approuver le règlement de la cantine et de la garderie scolaire sachant que le fonctionnement ne change pas par rapport à l'année précédente : les inscriptions devront se faire par écrit, au plus tard la semaine précédente en remplissant une fiche à déposer dans la boîte aux lettres située vers la garderie scolaire.

Mme Le maire précise que le prix de la cantine scolaire et de la garderie ne comprend pas les charges de fonctionnement du service (personnel, entretien, chauffage...) qui restent à la charge des trois communes.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé du Maire :

- retient la proposition de M. FOSSATI, traiteur situé à Montmélian
- fixe le prix du repas pour la cantine scolaire de Ste-Hélène-du-Lac pour l'année scolaire 2013/2014 à 5 € TTC à partir du 03/09/2013.
- fixe le prix de la garderie à 2 € le passage pour l'année 2013/2014 à partir du 03/09/2013.
- approuve le règlement de la cantine et de la garderie scolaire.
- charge Mme le Maire de signer le contrat pour la fourniture des repas en liaison chaude pour l'année scolaire 2013/2014.

4- DEMANDE DE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE DE L'ASSOCIATION LAC'ANIM

Mme Le Maire remercie les membres de l'association Lac'Anim pour la présentation de la maquette du livre retraçant l'histoire de l'école en début de réunion.

Elle donne lecture du courrier de l'association qui demande une subvention exceptionnelle pour le financement de ce projet.

La commune a soutenu l'association depuis le début du projet en facilitant l'accès des dossiers aux archives communales et scolaires.

Le secrétariat a également contribué à son élaboration en effectuant des recherches de documents et toutes les photocopies.

Le conseil municipal a soulevé une différence entre les chiffres donnés lors de la présentation et le budget prévisionnel joint à la demande de subvention. Le prix de vente du livre a été annoncé à 20 € par les intervenants alors que dans le budget il est à 10 €.

Les élus ont apprécié la présentation de la maquette et ont pu se rendre compte du travail conséquent effectué par le groupe concerné par ce projet.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré :

- décide de soutenir la diffusion du livre en achetant 25 exemplaires au prix de la souscription
- est favorable pour étudier une nouvelle demande de subvention avec un bilan définitif si l'association rencontre des problèmes pour vendre le livre.

5- PRÉSENTATION D'UN PROJET POUR LA SCULPTURE DE LA NOUVELLE ECOLE

Mme Le Maire présente le devis et la maquette de M. FAVRE Daniel domicilié à Ste-Hélène-du-Lac concernant le projet d'une sculpture pour la nouvelle école :

1^{ère} proposition : sculpture en terre, coulée en bronze patiné : 13 000 €

2^{ème} proposition : sculpture en polystyrène spécial sculpture, enduit de fibre de verre, patine peinture : 8 000 €

Les élus remarquent la qualité du travail effectué. Les avis ont été partagés sur cette œuvre d'art.

Le Conseil Municipal n'a pas pris de décision à ce sujet pour l'instant pour les raisons suivantes :

- le budget n'est pas suffisant pour l'année 2013
- le projet de sculpture est prématuré par rapport à l'avancement des travaux de construction de la nouvelle école.

6- PROJET DE GOUVERNANCE POST-ÉLECTORALE DE LA FUTURE COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CŒUR DE SAVOIE

Mme Le Maire donne lecture du courrier de Cœur de Savoie sur le projet de gouvernance post-électorale de la future communauté de communes Cœur de Savoie.

Le Conseil Municipal a délibéré défavorablement le 19/02/2013 sur le nombre de répartition des sièges du conseil communautaire de la nouvelle communauté de commune issue de la fusion, applicables du 01/01/2014 jusqu'aux élections municipales de mars 2014.

M. le Préfet indique dans son courrier de notification de l'arrêté de fusion qu'il revient aux conseils municipaux se prononcer sur la gouvernance post-électorale applicable après mars 2014 pour l'intégralité des 6 années du mandat municipal à venir.

Il s'agit donc d'une seconde délibération qui s'ajoute à la première et ne la remplace en aucun cas. Il est rappelé que l'absence de délibération vaut avis défavorable.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré (Pour : 10 - Contre : 1), décide de ne pas prendre de nouvelle délibération.

7- COMPTE-RENDU DES DÉCISIONS PRISES DANS LE CADRE DES DÉLÉGATIONS CONSENTIES AU MAIRE

Le Conseil Municipal prend note des décisions suivantes :

Décision n°18 du 28/05/2013 : Signature du marché avec SAFEGE pour la révision du schéma directeur pour un montant de 19 991.00 € HT soit 23 909.22 € TTC.

Décision n°19 du 17/06/2013 : Signature de l'avenant N° 1 (Entreprise MAURO Lot Terrassement - VRD - Abords) pour des travaux supplémentaires de la construction de l'école, rendus nécessaires suite aux intempéries importantes. Le montant total de l'avenant au contrat est fixé à 9 986.00 € HT soit 11 943.26 € TTC. La commission d'appel d'offres s'est réunie le 14/06/2013 et a donné un avis favorable à cet avenant.

8- Communication du rapport d'activités 2012 de la CCPM (Communauté de Communes du Pays de Montmélian).

Divers :

- Rapport de la SCAVI pour la canalisation d'eaux usées sur laquelle l'école doit être raccordée : problème de flash et de contre-pente.
- Prochaine réunion du Conseil Municipal le 24/07/2013 à **19 h 30.**
- Compte-rendu de la réunion du 10/06/2013 pour le plan de gestion et l'aménagement du lac.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée
Le Maire,